

# Parole d'avocat

## Risque subi versus risque souhaité

Par Christophe Clerc, Associé, Marccus Partners\*

Il n'existe pas d'entreprise sans risque. L'économiste autrichien Joseph Schumpeter a dressé le portrait de l'entrepreneur innovant, créateur, non conformiste et briseur de tabous. La théorie financière a depuis longtemps élaboré ses modèles sur le fondement du couple risque/rendement : petit risque, petit rendement, risque important, rendement élevé... et possibilité de faillite. La question n'est donc jamais celle de la suppression du risque mais plutôt celle de son identification, de son évaluation et de sa maîtrise.

Encore faut-il distinguer risque subi et risque souhaité.

Toute entreprise subit un risque, qu'elle ne peut éviter, du simple fait de la complexification des relations d'affaires (qui suit la sophistication croissante des relations sociales) et de l'internationalisation des flux productifs, financiers et humains. Dans ce contexte, l'usage croissant du droit est à la fois une protection, en ce qu'elle organise une meilleure prévisibilité des relations, et une source de risque, en tant que facteur de complexité exponentiel.

Le risque peut également être souhaité dans une perspective d'amélioration de la rentabilité de l'entreprise. Les modalités de ce type d'approche se déclinent typiquement autour de l'optimisation réglementaire, dans le cadre de projets spécifiques à haute valeur ajoutée, de la structuration juridique et fiscale des opérations et de la mise en œuvre d'outils contractuels de précision.

Les outils de maîtrise du risque sont multiples. S'agissant du risque subi, ils passent d'abord par la formation permanente des équipes juridiques au sein de l'entreprise (parce que rien ne remplace un savoir maîtrisé), ensuite par la mise en place de procédures appropriées pour la prise de décisions, enfin par la diffusion, au-delà du cercle des juristes de références, de bonnes pratiques. Le risque souhaité obéit à d'autres contraintes : la définition précise des objectifs est l'étape-clé, l'évaluation du couple risque/rendement est un passage obligé, même s'il est toujours délicat, enfin le recours à des spécialistes, internes ou externes, est une nécessité.

\* Le cabinet Marccus Partners est membre du groupe Mazars. Il connaît bien les problématiques de risque à travers son action en France et à l'étranger, notamment via son réseau international. Il intervient par l'intermédiaire de ses équipes spécialisées, notamment en fiscalité et dans les domaines du M&A, du restructuring, des marchés de capitaux, du financement, de l'IP/IT, du droit social et immobilier, et de sa pratique extensive du conseil et du contentieux.